

*Une grande partie du cadre législatif et réglementaire du marché de l'après-vente automobile est adoptée au niveau de l'Union européenne voire des Nations-Unies. Ces décisions ont un impact direct sur votre activité. Un seul mot mal choisi dans un texte pourrait immédiatement mettre en péril la compétitivité, voire la survie, des ateliers indépendants ou des distributeurs de pièces détachées. Afin d'écartier ce risque, il est nécessaire de disposer d'une représentation politique forte au niveau européen et international.*

*La FIGIEFA représente les distributeurs indépendants de pièces automobiles auprès des instances supranationales. Elle maintient une veille sur les propositions législatives et est en contact permanent avec les autorités à Bruxelles comme à Genève afin de vous garantir un marché ouvert à une concurrence libre et loyale.*

FIGIEFA travaille pour vous sur

## La cybersécurité

auprès des Nations-Unies



### De quoi s'agit-il ?

Avec l'essor de la conduite connectée et autonome et la montée des nouvelles cybermenaces, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), organe compétent sur les questions de mobilité, a jugé nécessaire d'accroître le niveau de cybersécurité des véhicules. La FIGIEFA soutient ces avancées permettant de protéger les automobilistes et de favoriser le développement commercial en assurant la confiance des consommateurs, essentielle à l'essor des nouvelles mobilités.

La CEE-ONU travaille en ce moment même à l'élaboration d'un règlement qui devrait être finalisé au début de l'année prochaine. Ce règlement fera alors référence dans l'Union européenne en tant que législation sur l'homologation des véhicules.

Le CEE-ONU a dressé l'inventaire de toutes les cybermenaces ainsi que des mesures qui pourraient être prises pour réduire le risque. Tout accès ou communication avec le véhicule étant considéré comme une cybermenace, des mécanismes et des

pratiques de contrôle d'accès sont maintenant requis (par exemple pour le port OBD, la connexion sans fil...). Cependant, le projet de règlement laisse aux constructeurs automobiles le soin de prendre des mesures de cybersécurité. Ces stratégies des propriétaires de données ne seraient pas harmonisées et reposeraient sur l'auto-déclaration. Au nom de la « cybersécurité », cela pourrait conduire à fermer l'accès du véhicule à vos entreprises.





## Quel impact sur votre entreprise ?

Dans sa forme actuelle, le règlement n'inclut pas de clauses de sauvegarde pour le marché de l'après-vente et pourrait priver les entreprises indépendantes, à moyen et long terme, du libre accès aux données et ressources du véhicule : le port OBD pourrait être fermé, les certificats d'accès des constructeurs automobiles pourraient ne pas être compatibles avec des outils indépendants de diagnostic et de test, l'accès direct et à distance aux données pourrait être interdit, donnant aux constructeurs automobiles un rôle de garde-barrière et un monopole leur permettant de décider des données à partager, à quel prix et à quelles conditions.

Cela pourrait également empêcher les ateliers indépendants du marché de l'après-vente d'effectuer des opérations de réparation, d'entretien et de remplacement. La stratégie des constructeurs en matière de propriété des données pourrait rendre impossible l'utilisation de pièces détachées provenant de sources indépendantes, qui pourraient être rejetées au nom de la « sécurité » car leur codage ne serait pas reconnu par l'architecture électronique des véhicules. Le remplacement de certaines pièces (en particulier celles qui ont une grande valeur ajoutée, c'est-à-dire les pièces électroniques) qui pourraient être considérées comme des « intrus », ou la mise à jour des logiciels, hors réseau constructeur, pourraient ainsi ne plus être possibles.



## Que fait la FIGIEFA ?

La FIGIEFA participe aux réunions de la Commission économique où le futur règlement sera adopté. Grâce à son statut consultatif, la FIGIEFA, en collaboration avec des associations représentant d'autres segments du marché de l'après-vente, a rédigé, soumis et défendu des changements pertinents visant à préserver les intérêts du secteur tout en maintenant la meilleure protection possible en matière de cybersécurité. Les discussions sont toujours en cours et nous sommes confrontés à une vive opposition de la part des constructeurs automobiles.

Parallèlement, la FIGIEFA a informé la Commission européenne des menaces qu'une telle réglementation de l'ONU ferait peser sur le cadre réglementaire de l'UE en matière de réparation et

d'entretien ; elle a signalé la nécessité d'établir des mesures de sauvegarde dans l'Union européenne pour protéger le droit des entreprises indépendantes. Avec ses membres, la FIGIEFA informe également les gouvernements nationaux européens des risques que le projet de législation comporte pour les entreprises indépendantes et des solutions proposées par les amendements.

Enfin, la FIGIEFA a commandé une étude indépendante sur la cybersécurité, dans le but de démontrer qu'il est parfaitement possible d'avoir le plus haut niveau de protection de la cybersécurité, tout en permettant une communication indépendante avec le véhicule et ses données.

**Le résultat des débats politiques sur ce sujet aura un impact décisif sur notre secteur. Nous continuerons à défendre vos intérêts au cours des prochains mois afin de nous assurer que vos entreprises ne soient pas empêchées de développer leur activité. Nous aurons besoin de votre soutien pour convaincre les décideurs politiques de l'importance de tenir compte de vos besoins. Restez à l'écoute !**

